DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Budget Primitif 2014

Décision modificative n° 3

N° 43

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22/10/14

- que la convocation du Conseil avait été faite le 14/10/2014
- que le nombre des membres en exercice est de 29
- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 22/10/14

Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ

VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
20 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Roger DALUZ, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Annie LAUTISSIER, MM. Samir AKESBI, Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRAINEAU, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Marie-Claire LIVET, Stéphanie MILLOT Amélie PREUD'HOMME, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Marie-Christine JACQUOT procuration à M. ZOTTI, Mme Fabienne ROMA procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Sandrine PRUDENT procuration à M. ROCH, Mme Laurianne TRIDANT procuration à M. ASLAN, Mme Geneviève BAESA procuration à Mme LEFEBVRE, M. Thierry BODIN procuration à M. DEBOURG.
M. Hicham OUZZEDI a démissionné de ses fonctions le 20 octobre 2014.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme BOURDENET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUS - PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

M. ASLAN expose que les principales modifications sont dues :

- Au complément de la **provision pour risque concernant les intérêts du prêt toxique**. En effet depuis l'assignation de DEXIA la Ville refuse de payer les intérêts toxiques. Il est donc proposé de provisionner les intérêts à hauteur de l'appel de fonds du 1er octobre 2014 soit 343 072.81 €, qui correspondent à un taux d'intérêt de 13.69%. A ce jour le montant total de la provision visible dans les comptes du trésorier s'élève à 1 051 K€.

- Au choix d'externaliser le ménage à l'école Mandela (+ 11K€)

- Aux **régularisations budgétaires liées au choix politique opérés en matière d'organisation des nouveaux rythmes scolaires**. Il convient en effet d'annuler les recettes qui seront perçues directement par le CSB (recettes des familles et prestation de service ordinaire de la CAF) ainsi que les dépense de petits équipements non réalisés. Les modifications de la masse salariale n'ont pas été réalisées afin de laisser un volant de remplacement des agents jusqu'à la fin de l'année.

- Aux **inscriptions budgétaires du projet d'épicerie sociale**, aussi bien en dépenses (achat immeuble, acquisition véhicule, aménagements intérieurs) qu'en recettes (subvention DDU 2014).

- Aux ajustements de crédits (redevance d'occupation du domaine public supérieure aux prévisions, renonciation à la DETR sur la réfection du cimetière)

- Aux **modifications d'articles comptables** (fournitures scolaires de l'école maternelle Victor Hugo, assainissement du bâtiment Jean Jaurès).

- Ces diverses modifications sont financées par la renonciation déjà annoncée au projet de nouveaux ateliers municipaux.

Il est proposé d'adopter les modifications proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à 22 voix pour et 6 abstentions (MM. BODIN, DEBOURG, MAURO, Mmes BAESA, BOUZER, LEFEBVRE).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 21 octobre 2014
Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

SOUS - PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60631-020 : Fournitures d'entretien		3 000.00 E		
D 60632-213 : F. de petit équipement	3 000.00 E			
D 6067-211 : Fournitures scolaires	487.00 E			
D 611-212 : Contrats prestations services		11 000.00 E		
D 61523-813 : Entretien de voies et reseaux	3 000.00 E			
D 61523-814 : Entretien de voies et reseaux	8 000.00 E			
D 6241-01 : Transports de biens		500.00 E		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**14 487.00 E**	**14 500.00 E**		
D 023-01 : Virement section investissement	14 700.00 E			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	**14 700.00 E**			
D 6574-211 : Subv. fonct. person. droit privé		487.00 E		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		**487.00 E**		
D 66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	343 072.81 E			
TOTAL D 66 : Charges financières	**343 072.81 E**			
D 6875-01 : Dot.provis.risques exception.		343 072.81 E		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		**343 072.81 E**		
R 70323-01 : Redev occup domaine public				2 000.00 E
R 7067-213 : Red. serv. périscolaires et ens.			6 750.00 E	
TOTAL R 70 : Produits des services			**6 750.00 E**	**2 000.00 E**
R 7478-213 : Autres organismes			9 450.00 E	
TOTAL R 74 : Dotations et participations			**9 450.00 E**	
Total	**372 259.81 E**	**358 059.81 E**	**16 200.00 E**	**2 000.00 E**
INVESTISSEMENT				
D 21318-1437-70 : BAT/TERR AUTRES 2014		6 300.00 E		
D 2138-1336-02 : BAT/TERR TECHNIQUES 2013	71 950.00 E			
D 2138-1437-70 : BAT/TERR AUTRES 2014		182 000.00 E		
D 21532-1423-82 : PROJETS D'ENSEMBLE 2014	6 300.00 E			
D 2182-1437-70 : BAT/TERR AUTRES 2014		27 000.00 E		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**78 250.00 E**	**215 300.00 E**		
R 021-01 : Virement de la section de fonct			14 700.00 E	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			**14 700.00 E**	
R 1321-1437-70 : BAT/TERR AUTRES 2014				158 000.00 E
R 1341-01 : Dotat° équipt territoires ruraux			6 250.00 E	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			**6 250.00 E**	**158 000.00 E**
Total	**78 250.00 E**	**215 300.00 E**	**20 950.00 E**	**158 000.00 E**
Total Général		**122 850.00 E**		**122 850.00 E**

SOUS-PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Versement des subventions aux associations locales et extérieures

Exercice 2014

N° 44

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22/10/14

- que la convocation du Conseil avait été faite le 14/10/2014
- que le nombre des membres en exercice est de 29
- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 22/10/14

Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
20 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Roger DALUZ, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Annie LAUTISSIER, MM. Samir AKESBI, Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRAINEAU, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Marie-Claire LIVET, Stéphanie MILLOT Amélie PREUD'HOMME, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Marie-Christine JACQUOT procuration à M. ZOTTI, Mme Fabienne ROMA procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Sandrine PRUDENT procuration à M. ROCH, Mme Laurianne TRIDANT procuration à M. ASLAN, Mme Geneviève BAESA procuration à Mme LEFEBVRE, M. Thierry BODIN procuration à M. DEBOURG.
M. Hicham OUZZEDI a démissionné de ses fonctions le 20 octobre 2014.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme BOURDENET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUS - PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

Mme JACQUEMIN explique que l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2014 est de 69 000 € (idem à 2013). Les associations sont réparties en trois catégories :

- Associations à critères
- Associations sans critères
- Associations extérieures

Se reporter aux tableaux joints.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à 24 voix pour et 1 voix contre (M. BODIN). Mmes BOUZER, LAUTISSIER et M. DEBOURG, étant membres actifs d'associations, ne participent pas au vote.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 21 octobre 2014
Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

SOUS-PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

ASSOCIATIONS AVEC CRITERES

ASSOCIATIONS	SUB. de base 2013	proposition 2014	Adhérents			Adhérents	OBS.
				excep.	Montant total		
1° Beex-Va (Hand)	12 728,44	10 859,98	232	2000,00	12 859,98	209	- 22 adhérents
2) Etoile sportive (Foot)	10 594,87	9 859,98	182	1500,00	11 359,98	156	-26 adhérents
3) SAB Athlétisme	8 754,53	8 754,53	110	0,00	8 754,53	67	- 43 adhérents
4) Tennis Bethoncourt	500,00	500,00	31	0,00	500,00	40	+ 9 adhérents
5) Karaté club	4 632,80	4 632,80	106	0,00	4 632,80	111	+ 5 adhérents
6) Pétanque Bethoncourtoise	1 266,33	1 266,33	47	0,00	1 266,33	48	+ 1 adhérents
7) Bethoncourt Plein Air	1 097,52	1 112,19	136	0,00	1 112,19	135	plus d'adhérents de Bethoncourt
8) Groupe exploration sous-marine (plongée)	500,00	500,00	38	0,00	500,00	44	+ 6 adhérents
9) Raid Aventure	500,00	500,00	31	0,00	500,00	31	
10) Palet Club	0,00	0,00	0	0,00	0,00	.....	n'existe plus
11) Amicale des vétérans du foot	150,00	150,00	27	0,00	150,00	25	- 2 adhérents
12) Apac dégel color	354,15	354,15	15	200,00	554,15	15	
13) Philatélie	681,98	681,98	26	700,00	1 381,98	29	+ 3 adhérents
14) Club informatique	150,00	150,00	11	0,00	150,00	17	+ 6 adhérents
15) Activités loisirs Bethoncourt	1 790,07	1 790,07	122	0,00	1 790,07	112	+ 17 adhérents
16) Club des Golutch's	1 000,00	1 000,00	126	0,00	1 000,00	104	- 22 adhérents
17) Société de chasse	150,00	150,00	14	0,00	150,00	14	
18) Association Bel'endreville	4 155,09	0,00	0	0,00	0,00	0	Dossier insuffisamment renseigné
TOTAL	49 005,78	31 402,03			46 652,01		

ASSOCIATIONS SANS CRITERES

ASSOCIATIONS	adhérents	SUB. Totale versée 2013	proposition 2014	manif.Ville : 20 €	manif. assoc. : 100 €	Montant total	Adhérents		OBS.
1) ASHP	65	832,34	832,34	0,00	0,00	832,34	70		
2) Association sportive du collège	70	970,50	972,50	0,00	0,00	972,50	88		
3) Association sportive du LEP	150	243,80	243,80	0,00	0,00	243,80	150		
4) Association scolaire Mandela	307	203,80	203,80	0,00	0,00	203,80	346		
4) Association scolaire J. Ferry	128	105,04	105,80	0,00	0,00	105,80	111		
6) Association pour la mise en valeur du patrimoine	28	588,84	1 588,84	20,00	0,00	1 590,84	34	subvention exceptionnelle centenaire 14/18 : 1000 euros	
7) Bethoncourt Animation	.....	1 965,69	0,00	0,00	0,00	0,00		remplacé par comité des fêtes	
8) Secours populaire	.....	2 138,23	2 138,23	0,00	0,00	2 138,23		action caritative	
9) CNL	50	744,55	150,00	0,00	0,00	150,00	50	pas de rayonnement local	
10) Anciens combattants républicains	.....	399,06	399,06	100,00	0,00	499,06			
11) Association démocratique turque	219	324,78	324,78	0,00	0,00	324,78			
13) Société de Pêche	.....	688,02	168,00	20,00	400,00	1 148,00	123	entretien étang Alvinage	
14) Nos amis les chats	.....	324,45	1 324,45	0,00	0,00	1 324,45		hygiène publique 1000 euros	
15) Union des Parachutistes	.....	53,57	.....	60,00	0,00	113,57	54		
16) Association des Sahraouis bleu	250	108,24	.....	0,00	0,00	108,24	219		
17)Vol Indoor Bethoncourt	41	190,69	.....	0,00	0,00	190,69	47		
18) Association AJIR	.....	159,18	.....	0,00	0,00	159,18			
19) SSENDU	135	479,19	.....	60,00	0,00	539,19	196		
20) Rebenga Key	.....	0,00	.....	0,00	0,00	0,00		L'association n'a pas ouvert de compte bancaire	
21) Baskent Musik Organisation	.....	0,00	.....	0,00	0,00	0,00		L'association n'existe plus	
22) Rigolato	154	700,00	150,00	0,00	100,00	250,00	122	Il s'agit d'un rapprochement non un jumelage	
23) Comité des fêtes		1 965,69				1 965,69		Reprise de l'animation de Bethoncourt	
TOTAL		10 040,78				12 860,16			

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2013	DEMANDE	SUBVENTION PROPOSEE	OBS.
1) La Prévention Routière	80,00	x	80,00	
2) Sésame - Autisme	80,00	x	80,00	Le foyer va prochainement s'ouvrir sur la commune
3) Les Amis de l'Hôpital de Montbéliard	80,00	x	80,00	
4) La distraction des malades Centre Hospitalier Montbéliard	80,00	x	80,00	
5) Vaincre la Mucoviscidose	50,00	x	80,00	Virades de l'espoir
6) Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale	40,00	non	0,00	
7) Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard	60,00	bibliothèque	0,00	Acquisition de l'ouvrage par la bibliothèque
8) Les Restaurants du Cœur	180,00	oui	100,00	
9) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)	40,00	non	0,00	
10) Banque alimentaire du Doubs	50,00	oui	100,00	Participation à l'épicerie sociale
11/ Amicale des pompiers	0,00	x	80,00	participation au calendrier annuel
12) Association Valentin Haüy - Audincourt	50,00	x	50,00	Collaboration commission accessibilité
13) les Pep 25 - Besançon		non	- 0,00	
14) AIDES - Besançon		non	0,00	
15) AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)		non	0,00	
16) SOS amitié	40,00	x	0,00	
17) Croix Rouge Française (Unité Locale de Montbéliard)	50,00	x	0,00	Prestations payantes - implantation à Montbéliard
18) Jeunes sapeurs-pompiers du P.M.A	0,00	Nouvelle demande	80,00	Création
19) Comice agricole du pays de Montbéliard		Nouvelle demande	0,00	
20) Budget conseil		Nouvelle demande	0,00	
21) Association des paralysés de France		Nouvelle demande	0,00	Assoc locale ASHP
22) office du tourisme	78,00	x	78,00	Cotisation/habitants
TOTAL	**958,00**		**888,00**	

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2014
RÉCAPITULATIF

RECAPITULATIF

	2014	Obs.
TOTAL ENVELOPPE (65 738/3306 - 025L)	69 000,00 €	
ASSOCIATIONS A CRITÈRES	46 662,01 €	
ASSOCIATIONS SANS CRITÈRES	12 860,16 €	
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	888,00 €	
TOTAL	60 410,17 €	
	8 589,83 €	Provision pour associations n'ayant pas fourni d'elements suffisants

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Voirie communale

Acquisition et classement de la parcelle

AO n°223

N° 45

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22/10/14

- que la convocation du Conseil avait été faite le 14/10/2014
- que le nombre des membres en exercice est de 29
- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 22/10/14

Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ

VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
20 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Roger DALUZ, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Annie LAUTISSIER, MM. Samir AKESBI, Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRAINEAU, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Marie-Claire LIVET, Stéphanie MILLOT Amélie PREUD'HOMME, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Marie-Christine JACQUOT procuration à M. ZOTTI, Mme Fabienne ROMA procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Sandrine PRUDENT procuration à M. ROCH, Mme Laurianne TRIDANT procuration à M. ASLAN, Mme Geneviève BAESA procuration à Mme LEFEBVRE, M. Thierry BODIN procuration à M. DEBOURG.
M. Hicham OUZZEDI a démissionné de ses fonctions le 20 octobre 2014.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme BOURDENET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUS - PRÉFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

M. DALUZ explique que Messieurs SURLEAU Henri et Patrick, propriétaires de la parcelle AO n°59 sise 14 rue du Château, ont proposé la division de leur parcelle afin de céder une emprise à la Commune qui sera classée dans le domaine public. Cette opération permettra d'élargir la route et d'améliorer la visibilité dans le virage.

Suite à la validation du principe en Commission Urbanisme le 17 juin 2014, la parcelle a été divisée en deux :

- Parcelle AO n°222 de 6a 19 ca restant propriété SURLEAU
- Parcelle AO n°223 de 14 ca à acquérir à l'euro symbolique par la Commune

Le plan de l'emprise concernée est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider :

- Le principe de l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AO n°223, d'une surface de 14 ca,
- Le classement dans le domaine public de cette parcelle,
- La prise en charge par la Commune des frais de notaires pour cette acquisition à l'euro symbolique, et tout frais afférent à cette acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne et complète exécution de cette opération, et à signer les pièces afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 21 octobre 2014
Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT
Doubs

Jean ANDRÉ.

SOUS - PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Nouvelles dispositions pour l'affouage
à partir de la campagne 2015
N° 46

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22/10/14

- que la convocation du Conseil avait été faite le 14/10/2014
- que le nombre des membres en exercice est de 29
- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 22/10/14

Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
20 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Roger DALUZ, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Annie LAUTISSIER, MM. Samir AKESBI, Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRAINEAU, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Marie-Claire LIVET, Stéphanie MILLOT Amélie PREUD'HOMME, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Marie-Christine JACQUOT procuration à M. ZOTTI, Mme Fabienne ROMA procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Sandrine PRUDENT procuration à M. ROCH, Mme Laurianne TRIDANT procuration à M. ASLAN, Mme Geneviève BAESA procuration à Mme LEFEBVRE, M. Thierry BODIN procuration à M. DEBOURG.
M. Hicham OUZZEDI a démissionné de ses fonctions le 20 octobre 2014.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme BOURDENET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUS-PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

M. ZOTTI explique qu'afin de limiter la fraude (revente de bois) et de lutter contre le travail dissimulé, de nouvelles dispositions sont proposées à partir de la campagne d'affouage 2015 :

Nouveautés dans le règlement d'affouage (signé par chaque affouagiste) :

- Possibilités de contrôles au domicile des affouagistes (lutte contre la revente),
- Explications sur la présomption de salariat et le travail dissimulé,
- Explications sur l'interdiction de coupe passé le délai fixé : l'affouagiste perd ses droits sur son lot au-delà du délai autorisé,
- Rappel sur le fait que les affouagistes doivent s'assurer que le cubage a été fait avant de débarder,
- **Sanctions** : en cas de débardage sans cubage préalable, un montant correspondant au nombre maximal de stères constaté dans les lots sera facturé en sus de l'amende forfaitaire.
    - L'amende forfaitaire passe à 75 € à 90 €.
- Rappel sur la responsabilité personnelle et pénale de l'affouagiste,
- Rappel sur le fait qu'un ami ou parent aidant l'affouagiste doit également avoir souscrit une assurance responsabilité civile et averti son assureur,
- Rappel sur le respect du règlement national forestier, de la charte PEFC et des règles de sécurité professionnelles,
- Une page de conseils de sécurité est intégrée à la fin du règlement.

Nouveautés pour le tirage au sort :

- Aucun prête-nom ni procuration autorisés pour le tirage au sort : si l'affouagiste ne peut s'y rendre, il devra venir en Mairie ultérieurement afin de retirer son lot et signer le règlement.

Nouveautés sur le bulletin d'inscription :

- Présentation obligatoire d'une pièce d'identité,
- Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois lors de l'inscription,
- Indication du nom de la personne qui exploitera le bois si l'affouagiste ne réalise pas sa coupe personnellement.

Sur le bulletin d'inscription, un talon est désormais donné à l'affouagiste, lui rappelant qu'il devra obligatoirement fournir au moment du tirage au sort :

- La copie de son attestation d'assurance responsabilité civile,
- Le numéro d'immatriculation du véhicule qui sera utilisé (une liste des véhicules autorisés sera éditée pour permettre des contrôles en forêt).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 21 octobre 2014
Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

SOUS - PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Forêt communale

Destination des coupes de bois 2015

N° 47

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22/10/14

- que la convocation du Conseil avait été faite le 14/10/2014
- que le nombre des membres en exercice est de 29
- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 22/10/14

Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
20 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Roger DALUZ, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Annie LAUTISSIER, MM. Samir AKESBI, Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRAINEAU, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Marie-Claire LIVET, Stéphanie MILLOT Amélie PREUD'HOMME, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Marie-Christine JACQUOT procuration à M. ZOTTI, Mme Fabienne ROMA procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Sandrine PRUDENT procuration à M. ROCH, Mme Laurianne TRIDANT procuration à M. ASLAN, Mme Geneviève BAESA procuration à Mme LEFEBVRE, M. Thierry BODIN procuration à M. DEBOURG.
M. Hicham OUZZEDI a démissionné de ses fonctions le 20 octobre 2014.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme BOURDENET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUS-PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

il appartient au Conseil Municipal de fixer la destination des coupes de bois, aussi il est proposé :

A – d'approuver l'assiette des coupes de l'exercice 2015 dans les parcelles de la forêt communale n°8, 10, 14, 15 et 17.

B – de décider :
1) de vendre en bois façonnés en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n°8 et 14, selon les critères détaillés au § C.
Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant.
Les produits ainsi façonnés seront mis en vente, par les soins de l'ONF, dans le cadre d'une vente groupée ou par adjudication.
2) de vendre à l'unité de produits la parcelle n°15, qui sera vendue aux adjudications générales.
3) de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n°8, 10, 14 et 17, aux conditions détaillées au § D, et en demande pour cela la délivrance.

C – de fixer les conditions suivantes pour les produits vendus :
Pour les modes de vente § B1.b et § B2, les arbres susceptibles de fournir des grumes sont déterminés selon les critères suivants :

ESSENCE	Ø à 130 CM (1) > OU à	DECOUPE (2)	Remarques ou caractéristiques spéciales à l'exploitation
CHENE	Ø 40	Ø 35	* pour toutes essences, choix complémentaire effectué en fonction de la qualité marchande
HETRE	Ø 40	Ø 35	

(1) le diamètre est mesuré à une hauteur de 130 cm
(2) il s'agit du diamètre minimal de la grume

D – de fixer les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :
1) L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité des trois garants dont les noms suivent :

1er garant : Lucien AUBRY
2ème garant : Gérard TRAINEAU
3ème garant : Abdelhamid ARRES

2) Situation des coupes et nature des produits concernés :

NATURE	AMELIORATION	ECLAIRCIE	REGENERATION
Parcelle(s)	8	10 et 17	14
Produits à exploiter	* Petites futaies marquées en abandon * Houppiers	* Petites futaies marquées en abandon	* Petites futaies marquées en abandon * Houppiers

3) Délais d'exploitation

Parcelle(s)	**8, 10, 14 et 17**
Produits concernés	Tous
Début de la coupe	17/12/14
Fin d'abattage et façonnage pour les affouagistes	15/04/15
Fin de débardage pour les affouagistes	30/06/15

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice et la Commune disposera librement des produits.

4) Contrats d'approvisionnement
Il est proposé :

A - de décider d'apporter aux ventes groupées de l'ONF pour alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, les coupes ou produits de coupes des parcelles suivantes :

	Grumes (hêtre)	Trituration	Bois bûche - Bois énergie
Contrats feuillus	**8 et 14**	0	0

Conformément aux articles L.144-1 et L.144-1-1 (ventes de lots groupés) du Code Forestier :

B - de donner son accord pour que le(s) contrat(s) de vente soi(en)t conclu(s) par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées ;

C - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

5) Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure
Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est proposé au Conseil municipal :

- De demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- D'autoriser le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 21 octobre 2014
Le Maire,
Jean ANDRÉ.

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

SOUS - PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Réhabilitation du lavoir et d'un puits communal
Approbation du plan de financement et demande de subventions

N° 48

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22/10/14

- que la convocation du Conseil avait été faite le 14/10/2014
- que le nombre des membres en exercice est de 29
- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 22/10/14

Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
20 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Roger DALUZ, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Annie LAUTISSIER, MM. Samir AKESBI, Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRAINEAU, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Marie-Claire LIVET, Stéphanie MILLOT Amélie PREUD'HOMME, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Marie-Christine JACQUOT procuration à M. ZOTTI, Mme Fabienne ROMA procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Sandrine PRUDENT procuration à M. ROCH, Mme Laurianne TRIDANT procuration à M. ASLAN, Mme Geneviève BAESA procuration à Mme LEFEBVRE, M. Thierry BODIN procuration à M. DEBOURG.
M. Hicham OUZZEDI a démissionné de ses fonctions le 20 octobre 2014.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme BOURDENET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUS - PREFECTURE
23 OCT. 2014
MONTBELIARD

M. ZOTTI expose que la Ville de Bethoncourt soucieuse de préserver le patrimoine bâti historique, elle souhaite réhabiliter son lavoir et son puits situés sur son territoire.
Les travaux portent sur :

1° Le lavoir :

- La réfection de la toiture,
- La remise en état des murs, auges, colonnes, ...
- La réfection du parvis du lavoir,
- La création d'un éclairage public scénique,
- La mise aux normes des garde-corps.

2° Le puits sera réhabilité pour sablage des pierres, la pose de pavés aux abords et la mise en valeur par un éclairage.

Plan prévisionnel de financement

Le montant total des travaux est de : 49 000.00 €HT

Nature des travaux	**Montant (€ HT)**	**Subvention CG 25 (€ HT)**	**%**	**Part Ville (€ HT)**	**%**
Lavoir	45 500	13 650	30	31 850	70
Puits	3 500	1 050	30	2 450	70
Total H.T.	**49 000**	**14 700**	**30**	**34 300**	**70**
T.V.A. (20%)	9 800				
Total T.T.C.	58 800				

Il est proposé au Conseil Municipal :

-De valider le plan prévisionnel de financement de cette opération
-De solliciter l'aide du Conseil Général du Doubs au montant indiqué
-D'approuver le principe de ce projet et d'engager la ville dans sa réalisation dans un délai de 2 ans à compter de la date de la décision attributive de subvention.
-D'engager la ville à ne pas débuter les travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
-D'autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches (marchés, conventions, etc.) nécessaires à la complète réalisation de cette opération et à signer les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

SOUS - PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 21 octobre 2014
Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Ecole primaire Jules Ferry
Réfection des menuiseries extérieures et travaux d'optimisation du chauffage
Approbation du plan de financement
N° 49

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22/10/14

- que la convocation du Conseil avait été faite le 14/10/2014
- que le nombre des membres en exercice est de 29
- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 22/10/14

Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
20 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Roger DALUZ, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Annie LAUTISSIER, MM. Samir AKESBI, Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRAINEAU, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Marie-Claire LIVET, Stéphanie MILLOT Amélie PREUD'HOMME, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Marie-Christine JACQUOT procuration à M. ZOTTI, Mme Fabienne ROMA procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Sandrine PRUDENT procuration à M. ROCH, Mme Laurianne TRIDANT procuration à M. ASLAN, Mme Geneviève BAESA procuration à Mme LEFEBVRE, M. Thierry BODIN procuration à M. DEBOURG.
M. Hicham OUZZEDI a démissionné de ses fonctions le 20 octobre 2014.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme BOURDENET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUS-PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD

M. ZOTTI expose que dans le cadre de la réduction des dépenses énergétiques dans les bâtiments communaux, la Municipalité souhaite réaliser pour l'école primaire Jules Ferry :

1. ***la réfection des menuiseries extérieures***,
2. ***le raccordement des locaux*** de la Bibliothèque Centre Documentaire BCD ***à la chaudière gaz centrale***.

Plan prévisionnel de financement :

Le montant total des travaux est de : 21 400.00 €HT

Nature des travaux	Montant (€ H.T.)	Subvention CG 25 (€ H.T.)	%	Part Ville	%
Remplacement a. Menuiseries extérieures	3 400	1 020	30	2 380	70
Raccordement b. Chaudière centrale	18 000	5 400	30	12 600	70
Total H.T.	**21 400**	**6 420**	**30**	**14 980**	**70**
T.V.A. 20%	4 280				
Total T.T.C.	25 680				

Il est proposé au Conseil Municipal :

-De valider le plan de financement de cette opération ;
-De solliciter l'Etat au titre du Conseil Général du Doubs au montant indiqué ;
-D'approuver le principe de ce projet et d'engager la ville dans sa réalisation dans un délai de 2 ans à compter de la date de la décision attributive de subvention ;
-D'engager la ville à ne pas débuter les travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet ;
-D'autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches (marchés, conventions, etc.) nécessaires à la complète réalisation de cette opération et à signer les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 21 octobre 2014
Le Maire,

MAIRIE DE BETHONCOURT (Doubs)

Jean ANDRÉ.

SOUS-PREFECTURE
22 OCT. 2014
MONTBELIARD